

Nombre de membres

En exercice : 11

Présents : 8

Pouvoirs : 1

Votants : 9

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JUILLET 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-sept juillet à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de Méhers, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles LIONS, Maire

Date de convocation : 13 juillet 2024

PRÉSENTS : LIONS Gilles, FICHTEN Marie-Pierre, FRANQUELIN Jean-Philippe, TEITGEN Carole, LIONS Pascale, POINTEAUX Josette, VALLETTA Annick, LAROCHE Romain

Absent(s) excusé (s) : DEBRUYNE Caroline FRANQUELIN Florentin

Absent(s) non excusé(s) : BROUHENA Christelle

Pouvoir(s) : Mme DEBRUYNE donne pouvoir à Mme FICHTEN M.Pierre

Secrétaire de séance : Mme FICHTEN Marie-Pierre

ORDRE DU JOUR

Exercice du droit de préemption urbain sur la cession de la parcelle cadastrée A 1201
Choix entreprises bâtiment artisanal Gué du Matin suite appel d'offres
Devis citerne récupération des eaux pluviales toitures mairie, préau, bibliothèque
Vente anciennes gazinières
Vente ancien tracteur RENAULT
Subvention ENERGETIS pour la rénovation de l'ancienne cantine
Subvention Département 41 patrimoine bâti non protégé, pour la rénovation de l'ancienne cantine
Choix entreprise travaux tranche 3 – RD63
Subvention DSR 2024, tranche 3 travaux RD63
Demande de subvention amendes de police, travaux tranche 3 RD63
Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 22 mai 2024

Décisions du maire dans le cadre de ses délégations et de l'exécution du budget 2024

Décision n°542 du 30 mai 2024

-QUARDINA - mise à jour audit énergétique bâtiment Gué du Matin 900.00 € HT soit 1 080.00 € TTC

Décision n°543 du 11 juillet 2024

-AQUALIA – travaux du réseau d'eaux pluviales cour de la mairie 4957.00 € HT soit 5 948.40 € TTC

Décision n° 544 du 12 juillet 2024

-AQUALIA – Travaux de comblement des quais Bâtiment Gué du Matin 5 668.00 € HT soit 6 801.60 € TTC

**EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN SUR LA CESSION DE LA PARCELLE
CADASTRÉE A 1201**

Monsieur le maire informe le conseil que la commune a reçu une déclaration d'intention d'aliéner le 23 mai 2024 concernant la vente de la parcelle cadastrée section A n° 1201, sise 19 route des Fontaines, appartenant aux conjoints DA SILVA COSTA

Il s'agit d'un bien d'une surface de 19a 20ca comprenant une maison.

Le prix de la vente est de 115 000.00 € frais d'acte en sus.

Considérant que la commune de MEHERS n'a pas de projet sur cette parcelle, décide à l'unanimité

- De ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de la parcelle cadastrée section A 1201.

Arrivée de monsieur LAROCHE Romain à 18h56

CHOIX ENTREPRISES BATIMENT ARTISANAL GUÉ DU MATIN SUITE APPEL D'OFFRES

Conformément au Code des Collectivités territoriales

Conformément au Code de la commande publique, et notamment l'article L.2123-1

Conformément au règlement des marchés publics de la Commune de Méhers,

Considérant qu'un appel d'offres en procédure MAPA, a été lancé

Après avoir pris connaissance des résultats établis à l'issue de l'analyse des offres par le MOE CHAUVEAU

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- décide d'attribuer les marchés suivants aux entreprises les mieux disantes sur les critères de prix et de valeur technique, pour le montant de leur offre.

LOTS	ENTREPRISES	MONTANT DU MARCHÉ HT
4 - CHARPENTE	CALLIGARO	14 550.00
5 - COUVERTURE- BARDAGE	DSOM	209 389.88
6 - PORTES SECTIONNELLES	MET 45	32 612.00
9 – DOUBLAGE CLOISONNEMENT	CHAUSSARD	8 867.25

- Autorise, monsieur le Maire à signer les marchés

DEVIS CITERNE RECUPERATION DES EAUX PLUVIALES TOITURES MAIRIE, PREAU, BIBLIOTHÈQUE

Dans le cadre des travaux engagés dans la cour de la mairie et approuvés par le conseil, les réseaux d'eaux pluviales sont repris selon commande passée par le maire à la société AQUALIA.

Il a été demandé à AQUALIA de chiffrer le coût d'investissement d'une citerne enterrée afin de récupérer la totalité des eaux pluviales des toitures versant OUEST de la mairie, versant NORD de la bibliothèque, les 2 versants du préau et le versant NORD du garage qui y est accolé.

Ce devis est présenté au conseil pour décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de AQUALIA pour la somme HT de 8 250.00 € soit 9 900.00 € TTC
- Autorise M. le maire à signer tous documents se rapportant à ce marché.

VENTE ANCIENNES GAZINIÈRES

Monsieur le maire informe le conseil que suite à l'aménagement des nouvelles cuisines au foyer rural, il serait souhaitable de vendre les 2 anciennes gazinières devenues inutilisables du fait que le contrat gaz ait été résilié. Compte tenu de leur vétusté, elles sont susceptibles de présenter un risque pour un autre utilisateur ; il est donc proposé au conseil de les vendre au poids de la ferraille.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De vendre les 2 anciennes gazinières au poids de la ferraille.

VENTE ANCIEN TRACTEUR RENAULT

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que suite à l'acquisition d'un nouveau tracteur le 24 mai 2022, l'ancien tracteur RENAULT immatriculé 3614 PX 41 acquis le 21 novembre 1989 dont la boîte de vitesse et l'embrayage sont HS (devis de travaux de 6 000.00 €) n'est plus utilisé et qu'il conviendrait de s'en séparer. Dans cette optique, il a été mis sous offre sur Le Bon Coin et il en a été proposé de 500 à 2 000.00 €.

Après avoir étudié les diverses offres et **après en avoir délibéré**, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre le tracteur RENAULT immatriculé 3614 PX 41 pour la somme de 2 000.00 € à monsieur Mickaël GAUTIER 4 chemin de l'Aulnette 41110 COUFFY
- Autorise M. le maire à signer tous les documents afférents à cette vente.

SUBVENTION ENERGETIS POUR LA RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CANTINE

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'à la suite de l'audit énergétique réalisé par QUARDINA, il est opportun de solliciter une subvention et présente au conseil municipal les modalités d'attribution de la subvention ENERGETIS du Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais afin de rénover l'ancienne cantine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- décide de demander la subvention ENERGETIS au Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais au taux le plus élevé afin d'assurer le financement des travaux de rénovation de l'ancienne cantine

- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires afférentes au projet.

SUBVENTION DEPARTEMENT 41 PATRIMOINE BÂTI NON PROTÉGÉ POUR LA RÉNOVATION DE L'ANCIENNE CANTINE

Monsieur le maire présente au conseil municipal les modalités d'attribution de la subvention « Patrimoine bâti non protégé » au département 41

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de demander la subvention « Patrimoine bâti non protégé » au département 41 au taux le plus élevé afin d'assurer le financement des travaux de rénovation de l'ancienne cantine.
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires afférentes au projet.

CHOIX ENTREPRISE TRAVAUX TRANCHE 3 – RD63

Considérant que ces travaux ont été précédemment approuvés par le conseil municipal

Conformément au code des collectivités territoriales

Conformément au code de la commande publique, et notamment l'article L.2123-1

Conformément au règlement des marchés publics de la commune de Méhers

Considérant qu'un appel d'offres en procédure MAPA a été lancé

Après avoir pris connaissance des résultats établis à l'issue de l'analyse des offres par le MOE ARCAMZO

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Attribue le marché à l'entreprise VERNAT TP, la mieux disante sur les critères de prix et de valeur technique, pour le montant de son offre de 165 500.00 € HT soit 198 600.00 € TTC

SUBVENTION DSR 2024 TRANCHE 3- TRAVAUX RD63

Monsieur le maire présente au conseil municipal les modalités d'attribution de la DSR 2024 (Dotation de Solidarité Rurale)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de demander la DSR au taux le plus élevé afin d'assurer le financement des travaux suivants :
Tranche n°3 des travaux de sécurisation de la traverse du Bourg
Pour un montant prévisionnel de 165 500.00 € HT soit 198 600.00 € TTC
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires afférentes au projet.

DEMANDE DE SUBVENTION AMENDES DE POLICE TRAVAUX TRANCHE 3 – RD 63

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les modalités d'attribution de la subvention au titre des Amendes de Police 2024.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De demander la subvention au titre des Amendes de Police au taux le plus élevé, s'agissant d'une opération de sécurité :
Tranche n°3 des travaux de sécurisation de la traverse du Bourg
Pour un montant prévisionnel de 165 500.00 € HT soit 198 600.00 € TTC
- Autorise monsieur le maire à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires afférentes au projet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire informe le conseil :

Point sur avancement travaux rue de Sologne

La réunion de lancement des travaux a eu lieu le 10 juillet 2024, pour l'instant l'entreprise de maçonnerie nous annonce pouvoir intervenir qu'à partir du 15 octobre

Résultat de la commission régionale du patrimoine du 26 mars 2024

Nous avons reçu un courrier d'avis favorable pour que l'instruction de notre demande d'inscription de l'église au titre des monuments historiques se poursuive. La prochaine étape est le passage en commission plénière.

Adhésion EPFL

Lors du conseil communautaire du 15 juillet dernier, l'adhésion à l'EPFL Cœur de Loire a été votée. Il faut maintenant attendre un arrêté préfectoral pour l'extension de son territoire avant de pouvoir le solliciter, en ce qui nous concerne pour la rétrocession du bâtiment « MARQUET » acquis en début d'année

Transfert de compétences EAP à la CCV2C

Lors de ce même conseil, le transfert de compétence eau et assainissement au 01 janvier 2025 a été voté, notre syndicat intercommunal dont j'assume la présidence, a dans cette perspective met tout en œuvre afin d'engager les travaux prévus au schéma d'assainissement 2015 et qui n'ont pas été réalisés, ainsi que la réalisation d'une nouvelle station d'épuration sur CHEMERY, l'actuelle étant en surcharge depuis plus de 10 ans et enfin un nouveau forage afin de respecter l'arrêté préfectoral de 2010.....

Annulation du PLUI et conséquences

Le PLUI du Val de Cher Controis a été annulé par décision du TA le 4 juillet dernier !

Conséquence, notre commune retourne aux règles d'urbanisme de la carte communale

Feu d'artifice du 6 juillet 2024

Un très beau feu selon plusieurs de nos administrés

(le parking était plein et des voitures stationnaient sur les bas cotés de la route)

Une belle animation de la MUSIQUE DES 3 PROVINCES

Malgré cela, Brigitte ESCOBAR, Présidente du Comité des Fêtes manifeste son mécontentement, car elle n'a pas vendu autant de plateaux repas qu'elle l'espérait, et en rend responsable la mairie qui a mis en place tardivement les banderoles

C'est oublier que la semaine précédente nous étions dans l'expectative quant au temps....

Certes, Pascal LOISEAU a oublié de les poser le vendredi 21, bien que Marie FICHTEN qui était allée les chercher chez l'imprimeur lui ai donné en fin de matinée

C'est oublier que la commune a fait imprimer 500 flyers, qui ont été déposés :

Chez les boulangers de CHEMERY et COUDES

A l'épicerie de CHEMERY

A l'accueil de la mairie de CHEMERY

Et distribués par le maire et Pascale LIONS dans les BAL de MEHERS, COUDES ainsi que dans celles de la route MEHERS St ROMAIN

C'est oublier que le flyer a été publié sur l'application PANO POCKET et sur FACEBOOK

C'est oublier que la commune a fait imprimer des affiches, apposées tant à la mairie qu'à la salle des fêtes que sur les panneaux d'affichage de LA MOUZAUDIÈRE, LA SUPLIGÈRE, RONTIGNY, BORDEBURE et une au SU de SELLES S/CHER

Pour rappel, la commune a assumé les coûts du feu d'artifice, de la Musique des Trois Provinces (trop forte selon B ESCOBAR) la restauration des musiciens et met à disposition le personnel communal et le matériel de transport pour récupérer la veille et ramener le lundi le matériel prêté par CHEMERY.

Et sur la demande de Brigitte ESCOBAR, la commune a loué une SONO qui n'a même pas été déballée, encore moins utilisée, et ce pour un coût de 70.00 € qui sera refacturé au Comité des Fêtes.

Villes et Villages Fleuris

Notre commune a candidaté pour sa première fleur et la visite du jury a eu lieu le 8 juillet.

Après une présentation de la démarche et des projets d'aménagement et de verdissement de la commune, la visite s'est déroulée en présence de Pascale LIONS et Annick VALLETTA qui n'ont pas été avares de leurs efforts pour réaliser la conception des massifs, l'achat des matériaux et leur plantation et leur arrosage. Un grand merci à toutes les 2 et rendez-vous en septembre pour la décision du jury.

Les services techniques

Depuis 5 semaines, Thierry GONTARD est en congé maladie avec sorties autorisées sans restriction

Le tracteur tondeuse KUBOTA a une fuite à l'essieu arrière

Le tracteur FERRARI est toujours à l'arrêt en attente de pièces.....

Thierry GONTARD avant d'être arrêté a démonté sans aviser personne l'arbre de transmission sur le tracteur Renault et la remplacé par celui du broyeur, une commande a été passée depuis que cette situation a été découverte (l'arbre en question souffre d'un manque de graissage.....)

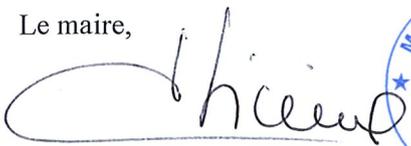
Projets VILLAGE D'AVENIR

L'étude d'une voie cyclable de type « CHAUSSIDOU » entre MEHERS et CHEMERY est lancée

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h20

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR MOIS ET AN SUSDITS.

Le maire,



le secrétaire de séance

